

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4522

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux -
Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4522**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2946 du Conseil du 16 avril 2012, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3 : ouvrages fluviaux et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondation pour un montant de 10 250 357,31 € HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

Par délibération n° 2013-4139 du Conseil du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a autorisé monsieur le Président à signer un avenant n° 1 au marché n° 2012-480 correspondant au lot n° 3 : ouvrages fluviaux pour un montant de 2 291 378,66 € HT. Cet avenant porte le montant total du marché à 12 541 735,97 € HT, soit 14 999 916,22 € TTC.

Afin de poursuivre les travaux de la promenade du Défilé de la Saône à Lyon 1er et Lyon 2° prévus dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône, il est nécessaire de recourir à un avenant n° 2 pour prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires au marché initial.

Les travaux supplémentaires résultent de :

- aléas géotechniques

Des études géotechniques ont été menées en phase projet avec des sondages pour vérifier la qualité des murs perrés et des sols. En dépit de ces études, des désordres géotechniques liés à une mauvaise qualité des sols en quai haut ont été constatés.

La commission des balmes a imposé la technique de forage pour enfoncer les tubes de fondation de cheminement porté, afin de ne pas aggraver les désordres constatés.

Sur 2 tronçons en aval, malgré les reconnaissances préalables en phase conception, l'entreprise a essuyé des refus à l'enfoncement des pieux des tubes de fondation du cheminement porté. Afin de définir la solution adaptée pour réaliser ces travaux, des sondages plus précis de reconnaissances sont nécessaires.

- ajustement de métré

Une reprise des protections du quai au droit de la halte vaporetto s'avère nécessaire pour garantir la sécurité : les équipements existants pour l'arrêt du vaporetto ont été fragilisés par les nombreux déplacements au cours des travaux.

Soit un total de prestations complémentaires de 906 845,00 € HT.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 906 845,00 € HT, soit 1 084 586,62 € TTC, porterait le montant total du marché à 13 448 580,97 € HT, soit 16 084 502,84 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 31,20 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 décembre 2013, a émis un avis favorable et motivé, à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2012-480 correspondant au lot n° 3 : ouvrages fluviaux, conclu avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondation pour les travaux d'aménagement de la promenade du Défilé de la Saône dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 906 845,00 € HT, soit 1 084 586,62 € TTC, porte le montant total du marché à 13 448 580,97 € HT, soit 16 084 502,84 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2074, pour la somme de 26 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.